

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Direction  
Départementale  
Des Territoires

Service  
de l'Eau et de la  
Biodiversité

Unité Hydromorphologie et  
Prélèvements

Blois, le 5 JUIL. 2012

Le Directeur Départemental  
à  
Monsieur Jean-Pierre RABIER  
Président de l'A.S.M.E.  
7, rue du déversoir  
41500 - MER

Affaire suivie par  
Bruno CHEVRÉ

[ddt-police-eau@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-police-eau@loir-et-cher.gouv.fr)  
Téléphone : 02.54.55.75.75  
Télécopie: 02.54.55.75.73

Objet : Interlocuteurs pour droits d'eau, travaux... concernant les moulins

Réf : BCH/CB

Monsieur le Président,

Par courrier du 21 juin 2012, vous me sollicitez pour connaître les interlocuteurs de la Direction Départementale des Territoires de Loir et Cher (DDT 41) pouvant vous renseigner sur les droits d'eau, sur les réglementations en vigueur et sur l'historique de certains travaux.

Au sein de la DDT 41, c'est le Service Eau et Biodiversité (SEB) qui est votre interlocuteur privilégié dans le domaine de l'eau ; il vous apportera toute son expertise sur les aspects réglementaires liés aux ouvrages ou aux travaux en cours d'eau.

Ce service instruit toutes les demandes écrites, répond aux courriers dans des délais raisonnables, réalise des visites de terrain et participe à de nombreuses réunions techniques. La DDT s'est en outre engagée il y a plusieurs années dans une charte d'accueil et de réponse aux courriers, qu'elle s'applique à décliner quotidiennement.

Le SEB s'attache également à mettre en ligne sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/> dans la rubrique environnement, les documents-types qui peuvent vous être utiles : la fiche de travaux à renseigner, le cadre à respecter concernant les travaux en cours d'eau, etc.. Vous n'hésitez pas, à ce propos, à nous faire part des autres ressources qu'il vous paraîtrait utile de disposer directement sur internet, cet outil permettant indéniablement une réponse immédiate aux questions les plus courantes.

Adresse postale  
17, quai de l'abbé Grégoire  
41012 Blois cedex  
téléphone :  
02 54 55 73 50  
télécopie :  
02 54 55 75 77

.../.

Ensuite, par rapport aux regrets que vous évoquez par rapport à un passé finalement assez proche, je vous précise que les éléments de contexte ont évolué. Dans l'élan du Grenelle de l'Environnement, la réglementation a évolué en faveur de la protection de l'environnement et, pour ce qui concerne les moulins à eau, en faveur de la continuité écologique. La DDT reste dans sa posture de dialogue, avec certes des positions plus strictes, pleinement en cohérence avec la réglementation.

Vous comprendrez par mes propos que je ne tolérerai aucune « agressivité » de la part des agents de la DDT, dans le sens de leur comportement individuel. J'admets par contre une fermeté renforcée pour la continuité écologique et, par conséquence, de nouvelles limites dans nos capacités locales de négociations.

De même, concernant l'archivage des dossiers, depuis 2010, année du déménagement du service depuis la cité administrative vers l'Hôtel-Dieu, ces dossiers ont été progressivement versés aux archives départementales de Loir-et-Cher. Ce long chantier s'achèvera d'ici le mois de septembre 2012. A partir de cette date, la DDT 41 ne disposera d'aucun dossier relatif à l'historique des ouvrages. J'invite donc vos adhérents à procéder dorénavant aux recherches de leurs pièces auprès du service des archives départementales.

Un nouveau responsable du service SEB doit être nommé dans les mois à venir. Je lui demanderai expressément de vous rencontrer dans le cadre de sa prise de poste, de manière à discuter plus largement des enjeux de votre association. Dans l'attente, Vincent Dordain, responsable de l'unité Hydromorphologie et Prélèvements/police de l'eau, et ses collaborateurs Bruno Chevré, technicien, et Chantal Roger, en charge de la gestion administrative, sont à votre disposition.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Territoires,

Jacques HELPIN .